



Mario Ninanne

(Ornithologue, Président du COWB)

vous présente

Le Martinet noir est... brun foncé! Souvent confondu avec les hirondelles, il est très présent dans les milieux urbanisés, jusqu'au centre des grandes villes. Il niche dans des trous de bâtiments, toujours en hauteur, et adopte parfois des nichoirs spécifiques à son espèce.

LE MARTINET

Cet oiseau passe sa vie à voler et fait tout en vol: chasser le plancton aérien, boire, s'accoupler... et même dormir en planant! Il ne se pose que pour couvrir ses œufs. S'il tombe au sol, il a très difficile à décoller et à repartir.

Le Martinet égaie nos soirées d'été, par ses cris stridents et ses poursuites vertigineuses entre les toitures et bâtiments. Et même s'il repart déjà vers l'Afrique fin juillet, il nous accompagne, tout au long de l'année, en fond sonore dans de nombreux films!!!

Les jeunes Martinets, sitôt le nid quitté, suivront leurs parents déjà en partance pour l'Afrique sub-saharienne. Ils voleront ainsi, sans interruption, durant 3 à 4 années avant de se poser, pour nicher pour la première fois dans le pays d'Europe qui les a vus naître!



Photographies: Vidaphoto



Par temps frais et pluvieux en été, les adultes délaissent leurs jeunes et n'hésitent pas à parcourir plusieurs centaines de km pour aller chercher le beau temps ailleurs. De retour avec l'anticyclone, les parents réveillent leurs jeunes, entrés dans une sorte de léthargie, en les réchauffant et les nourrissant avec des boulettes d'insectes ramenés dans leur jabot.

Le Martinet noir peut vivre une dizaine d'années et même plus. Parcourir près de 1000 km par jour ne lui pose aucun problème! On estime que cet oiseau peut voler plusieurs millions de km durant sa vie...

Fiche technique

Martinet noir (*Apus apus*)
Taille moyenne: 16 à 17 cm
Envergure: 42 à 48 cm
Poids: 36 à 50 gr.
Longévité: jusqu'à 10 ans



Protection des Oiseaux

Ligue Royale Belge pour la Protection des Oiseaux
43-45 rue de Veeweyde - 1070 Bruxelles - 02/521.28.50 - @: protection.oiseaux@birdprotection.be - www.protectiondesoiseaux.be